



SICASIL

République Française – Département des Alpes-Maritimes

**SYNDICAT MIXTE DES COMMUNES ALIMENTÉES PAR
LES CANAUX DE LA SIAGNE ET DU LOUP
- SICASIL -**

**PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU
27 JUIN 2023 – SEANCE ORDINAIRE**

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept juin, à seize heures trente, le comité du Syndicat Mixte des Communes Alimentées par les Canaux de la Siagne et du Loup, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville Annexe 31 boulevard de la Ferrage à Cannes, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel SAUVAGE.

M.SAUVAGE – Bonjour à toutes et à tous, merci de votre présence aujourd'hui, je vais commencer par procéder à l'appel nominatif afin de vérifier le quorum

Pour la compétence eau potable :

- En exercice : 25
- Présents ou représentés : 19

Etaient Présents :

Pour la CACPL

Mmes Magali CHELPI-DEN HAMER, Marie POURREYRON,
Marie TARDIEU ;
MM. Jean-Michel SAUVAGE, Christophe FIORENTINO,
Jacques NESA, Marc OCCELLI, Charles BAREGE, Guy
LOPINTO et Didier CARRETERO.

Pour la CAPG

Mme Florence SIMON ;
M. Robert NOVELLI.

Pour la CASA

MM. Eric CHALVIN, Joseph CESARO.

Etaient représentés :

Pour la CACPL

M. David LISNARD par M. Jean-Michel SAUVAGE,
M. Richard GALY par M. Guy LOPINTO,
M. Antoine BABU par M. Christophe FIORENTINO,
Mme Muriel DI BARI par M. Jacques NESA,
Mme Françoise BRUNETEAUX par Mme Magali
CHELPI-DEN HAMER.

AR Prefecture

006-250601689-20230627-0808_2023-AU
Reçu le 11/08/2023

**Pour la compétence défense extérieure contre
l'incendie .**

- En exercice : 25
- Présents ou représentés : 18

Etaient Présents :

Pour la Commune de Cannes :

Mmes Marie POURREYRON, Magali CHELPI-DEN HAMER ;
MM. Jean-Michel SAUVAGE, Christophe FIORENTINO.

Pour la Commune du Cannet :

Mme Danièle NEVET ;
MM. Jacques NESA, Marc OCCELLI, Didier CARRETERO.

Pour la Commune de Mandelieu-La Napoule :

Mme Marie TARDIEU.

Pour la Commune de Mougins :

M. Guy LOPINTO.

Pour la Commune de Pégomas :

M. Dominique VOGEL.

Pour la Commune de la Roquette

M. Robert NOVELLI.

Pour la Commune de Vallauris :

Mme Corinne CELLAMARO ;
M. Philippe SEPTIER.

Etaient représentés :

Pour la Commune de Cannes

M. David LISNARD par M. Jean-Michel SAUVAGE ;
M. Antoine BABU par M. Christophe FIORENTINO ;
Mme Françoise BRUNETEAUX par Mme Magali ;
CHELPI-DEN HAMER.

Pour la Commune de Mougins

M. Richard GALY par M Guy LOPINTO.

**Désignation du secrétaire de séance en application des articles L.5211-1 et L2121-15 du Code
Général des Collectivités Territoriales**

M. SAUVAGE –Je vous propose, comme il est venu me le demander, de désigner M. Christophe FIORENTINO comme secrétaire de séance ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Monsieur Christophe FIORENTINO est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

M. SAUVAGE - Cette séance comprendra 9 rapports pour délibération.

Vous avez pris connaissance des délibérations dans l'ordre du jour, nous allons commencer par l'approbation du rapport Prix et Qualité du Service Public de l'eau potable, pour l'exercice de l'année dernière, 2022 ainsi que les rapports annuels des délégataires :

- SUEZ sur le contrat historique et du contrat de Théoule/Mer ;
- VEOLIA au titre de la DSP pour Mandelieu.

Ensuite, je vous proposerai d'adopter une convention de mise à disposition des données avec EDF.

Puis, nous délibérerons pour la cession de parts sociales dont nous avons déjà parlé lors du débat d'orientations budgétaires.

Puis, nous examinerons la proposition de changement de fiscalité du budget eau potable à compter du 1er janvier 2024.

Nous avons également une proposition de décision modificative au budget 2023 ainsi que la création d'une autorisation de programme et crédits de paiements en anticipation du programme de travaux 2024.

Et, pour finir, nous avons une proposition de constitution d'un nouveau groupement de commandes entre le SICASIL et la commune de MOUGINS ainsi qu'une demande de subvention pour l'extension du réseau d'eau potable pour la DECI à MANDELIEU-LA NAPOULE.

Je terminerai par vous parler du projet zéro chlore en fin de séance.

Au préalable, nous allons procéder à l'approbation du compte-rendu de notre dernier comité qui s'est tenu le 27 mars 2023 ainsi qu'à la liste des marchés publics et avenants pour la période du 1^{er} Mars au 31 Mai 2023.

Vous avez pris connaissance du compte-rendu de la séance du 27 mars 2023 qui vous a été adressé, est-ce que quelqu'un a des commentaires, des observations ? Si personne n'a de remarques, je vous propose de passer au vote pour l'approuver.

Y-a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?... Je vous remercie.

Le compte-rendu de la séance du 9 Mars 2023 est adopté à l'unanimité.

Nous devons également approuver la liste des marchés publics et avenants qui vous a également été transmise (page 39 du document préparatoire) c'est une obligation réglementaire. Avez-vous des observations, des commentaires ? Si personne n'a de remarques, je vous propose de passer au vote

Y-a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Et bien je vous remercie.

La liste des marchés publics et avenants pour la période du 1^{er} mars au 31 mai 2023 est adoptée.

M.SAUVAGE - Nous allons donc poursuivre avec la présentation des 13 rapports pour délibération.

1 : Rapport prix et qualité du service public de l'eau potable rapport annuel des délégués exercice 2022

M.SAUVAGE – Nous vous avons préparé quelques visuels. Les rapports annuels ont fait l'objet d'une présentation à la commission consultative du service public de l'eau potable la semaine dernière, le 22 juin, et ont reçu un avis favorable. Je vais vous en faire la synthèse en trois étapes rapides :

Présentation du diaporama

Avez-vous des questions, des commentaires ? Besoin de précisions ? Est-ce que le rapport est déjà en ligne sur le site internet ? Peut-être pas encore ? Si ce n'est pas le cas il va l'être bientôt. Il faut l'adopter avant me dit-on. Vous l'avez reçu de toute façon. Avez-vous des questions ? Des commentaires sur ce rapport tout chaud ?

Mme TARDIEU - Au niveau de la sensibilisation, pour les élèves de CM1 et CM2 c'est une réussite puisque ma petite fille en fait partie et je pense qu'il faudrait le faire aussi aux adultes, elle me reprenait à chaque fois, même sous la douche : il ne faut pas laisser l'eau couler, se savonner et ensuite...c'est très très bien, je pense que le faire aux adultes ce serait une très bonne idée.

M SAUVAGE - Vous avez raison, en tous les cas merci pour le commentaire, moi c'est quelque chose qui me tient à cœur parce que c'est du long terme, il s'agit de choses, quelque part faciles à ne pas faire, on ne verra pas la différence tout de suite et pourtant elles sont tellement importantes sur le long terme. Pour les adultes nous avons aussi transmis des visuels, nous avons fait un certain nombre d'actions et communiqué auprès des Hôteliers de la Côte d'Azur, enfin du secteur, pour, entre autre, qu'ils puissent distribuer aux gens, aux vacanciers un certain nombre d'informations. Je me rends compte, elle est assez peu connue, mais il y a une application qui s'appelle MON EAU que j'incite à télécharger parce qu'elle contient un certain nombre d'informations sur les résultats des analyses et on se rend compte, en parlant avec des touristes étrangers (qui peuvent avoir l'habitude de ne pas consommer l'eau du robinet chez eux), que dans cette application on trouve les détails des minéraux et de toutes les analyses qui ont été faites, elle peut aussi éduquer les gens au fait qu'ici effectivement nous pouvons consommer l'eau. Mais c'est un bon point et merci pour votre commentaire. Bien pas d'autres remarques ou questions ? Ecoutez, je vous propose d'approuver ce rapport.

Est-ce qu'il y a des votes contre ? Est-ce qu'il y a des abstentions ?

Le Rapport Prix et Qualité du Service Public de l'eau potable ainsi que les rapports annuels des délégués des services publics SUEZ et VEOLIA sont approuvés à l'unanimité je vous en remercie.

2 : Convention de mise à disposition de données EDF

M. SAUVAGE – Dans le cadre de l’optimisation de l’exploitation de nos ressources et pour avoir plus de visibilité dans la manière dont nous pilotons nos opérations, nous avons demandé à EDF (qui, je vous le rappelle, est gestionnaire du lac de Saint Cassien et qui assure la maintenance des centrales hydroélectriques et possède à ce titre plusieurs stations de mesures hydrologiques) d’accéder à des valeurs précises et en direct. Ce sont des valeurs horaires des débits mesurés à la station hydrométrique des Veyans pour disposer d’un suivi en temps réel de l’évolution des débits de la Siagne en particulier.

Je vous propose de m’autoriser à signer ladite convention fixant les modalités de mise à disposition des données, alors ce n’est pas gratuit, je crois que nous avons les détails dans le rapport initial, c’est 900 € par an, c’est bien moins cher que s’il fallait nous même aller équiper des débitmètres en plus de ceux qui sont existants. Y-a-t-il des commentaires ? Des questions ? Et bien dans ce cas je vous propose de passer au vote.

Qui vote contre, qui s’abstient ?

Et bien le rapport n°2 est approuvé à l’unanimité. Je vous remercie.

3 : Cession de parts sociales de la Société Locale d’Epargne de Cannes (Caisse d’Epargne Côte d’Azur) budget principal eau potable et budget annexe énergies renouvelables

M. SAUVAGE – Lors du débat d’orientations budgétaires et du vote du budget, nous en avons parlé ce sont des parts sociales que je vous propose de m’autoriser à céder au moins pour partie puisque nous avons 3.3 millions si je ne me trompe pas, que je me propose de céder pour la somme de 1 500 000 € (qui représente 75 000 parts sociales). Afin de les répartir sur le budget principal à hauteur de 1 350 000 € et sur le budget annexe énergie pour un montant de 150 000 € afin de soutenir notre politique de renouvellement des canaux et des réseaux d’eau potable. Y-a-t-il des questions ? Dans ce cas je vous propose de procéder au vote.

Y-a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Très bien, le rapport n°3 est approuvé à l’unanimité, je vous en remercie.

4 : Fiscalité et mode de gestion du service public de l’eau potable 2023

M. SAUVAGE – Ce rapport est un peu technique je vous avoue, il concerne la fiscalité sur le mode de gestion du service public de l’eau potable 2023. Comme nous avons adopté la nouvelle concession de service public de l’eau potable, entrée en vigueur depuis le 1er janvier 2023, sur la commune de Théoule sur mer, il convient de modifier le régime fiscal associé au nouveau mode de gestion qui implique une gestion budgétaire en hors taxe.

Il est donc nécessaire d’effectuer les démarches et l’immatriculation de ce secteur d’activité auprès du service des impôts des entreprises.

Je vous remercie de bien vouloir autoriser nos services financiers à demander l’immatriculation à la TVA auprès des administrations appropriées et d’approuver la gestion du budget eau potable (principal) en hors taxe dès le 1er janvier 2024.

Je sens que je vous ai passionné et que vous m'avez bien suivi ! Y-a-t-il des questions ? Des observations ?

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Rapport n° 4 approuvé à l'unanimité. Je vous en remercie.

5 : Décision modificative n°1 au budget eau potable 2023

M. SAUVAGE - Les prévisions que nous avons adoptées lors du précédent comité doivent être réajustées afin de tenir compte des dépenses imprévues

- 100 000 € de crédits pour engager les missions de maîtrise d'œuvre du programme de travaux réseaux 2024, pour les études et pour que les travaux soient à la hauteur de 2022 et 2023 et des challenges qui sont fixés aux services techniques, au service travaux ;
- 142 106.40 € pour la régularisation des avances forfaitaires versées dans le cadre des travaux croisette ;
- 56 565 € de refacturation des dépenses de travaux pour le boulevard des Alpes à THEOULE-SUR-MER.

Je dois vous lire ligne par ligne ce qui vous est proposé d'approuver :

Donc en recettes d'investissement :

- Chapitre 16 : emprunts et dettes assimilés une évolution de 100 000 € pour un nouveau budget 2023 de 100 000 €
- Chapitre 23 : immobilisations en cours une évolution de 142 106.40 € même montant donc en nouveau budget
- Chapitre 45 Opérations pour compte de tiers 56 565 € de plus.

En section dépenses : ça s'équilibre exactement :

- Chapitre 23 : immobilisations en cours une évolution de 24 216.40 € pour un nouveau budget prévisionnel de 14 887 389.08 €
- Chapitre 45 : opération pour compte de tiers, une évolution de 56 565 € pour un nouveau budget de 56 565 €.

Est-ce que vous avez des questions, des observations ?

M. OCCELLI - A mon avis le nouveau budget prévisionnel est faux il y a 217 890 € en plus

M. SAUVAGE - Effectivement si je fais la somme 242 106.40 €, il manque un zéro. Donc il s'agit bien d'une évolution de 242 106.40 qui représente la somme de ce qu'il y a en recettes d'investissement au chapitre 16 et 23 pour un total de 14 887 389.08 €. Merci pour cette précision. Et oui mais je mets des petits pièges pour m'assurer que ça suit ! Merci beaucoup pour cette correction fort pertinente ! Du coup, est-ce qu'il y a d'autres commentaires ou questions ? Non ? Je vous propose de passer au vote.

Est-ce qu'il y a des votes contre, des abstentions ?

Et bien je vous remercie. Le rapport n°5 est adopté à l'unanimité.

6 : Création d'autorisation de programme et crédits de paiements

M. SAUVAGE - Cette délibération concerne la création de l'AP/CP Travaux réseau 2024 pour un montant de 5 500 000 € HT dont 100 000 euros seront programmés cette année, il s'agit des études, je parle sous le contrôle de Monsieur le Directeur, donc en anticipation 100 000 € programmés cette année à ces fins et 4 500 000 en 2024 et 900 000 € les années suivantes. Y-a-t-il des questions ? Non ? Je vous propose de passer au vote ?

Y-a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Et bien adopté l'unanimité je vous remercie.

7 : Economies d'échelle – Constitution d'un groupement de commandes entre le SICASIL et Mougins relatif à l'opération de renouvellement du réseau d'eau potable et d'enfouissement des réseaux secs sur le chemin des Cabrières à Mougins

M. SAUVAGE - C'est assez simple cela concerne la ville de Mougins qui a un projet de requalification sur le chemin des Cabrières et donc il s'agit de créer un groupement de commande afin de limiter les nuisances pour les riverains et d'optimiser les coûts, quitte à ouvrir les routes. Constituer un groupement de commande afin que les réseaux de la ville et du SICASIL soient renouvelés en même temps il vous est donc proposé de valider la constitution de ce groupement de commandes

Avez-vous des questions ? Bien, je vous propose de passer au vote :

Est-ce qu'il y a des absences ? Des votes contre ?

Rapport n° 7 adopté à l'unanimité je vous remercie.

8 : Demande de subvention – Extension du réseau d'eau potable pour la défense incendie du Chemin des Roses de Mai à Mandelieu-La Napoule

M. SAUVAGE - Voici un endroit où la commune souhaite renforcer la protection des riverains avec la création d'un nouveau point d'eau d'incendie. Cette opération qui nécessite le renforcement et l'extension du réseau d'eau potable fera l'objet d'une demande d'aide financière. Je vous propose de m'autoriser à solliciter le soutien financier des partenaires institutionnels pour cette opération. Avez-vous des questions ? Je vous propose de passer au vote.

Est-ce qu'il y a des abstentions, des votes contre ?

Rapport n°8 adopté à l'unanimité je vous remercie.

9 : Demande d'autorisation de traitement et de distribution d'eau destinée à la consommation humaine

M. SAUVAGE - Dans le cadre des engagements contractuels de la nouvelle concession du service public de l'eau potable, le concessionnaire a proposé la mise en œuvre d'une démarche « eau sans chlore » c'est une opération qui a pour objectif de réduire au maximum les sous-produits de désinfection et de participer à la pérennité du patrimoine puisqu'on les abimera moins et d'améliorer également la qualité gustative de l'eau.

Si vous ne vous souvenez pas des échéances principales voici un rappel :

Présentation du diaporama

M. SAUVAGE - L'année 2023 qui est déjà bien engagée mais qui a déjà vu un certain nombre d'actions déjà mises en place et qui, j'ai envie de dire, avancent bien. Je suis agréablement surpris parce qu'on pouvait penser qu'administrativement ce serait un petit plus compliqué, mais pour l'instant ça avance bien : un groupe de travail a été constitué avec les services de l'ARS, du SICASIL, de Suez et de l'association ORGECO. Ce comité de pilotage s'est réuni à quatre reprises : les 15 mars, 19 avril, 17 mai et 13 juin. Et a permis de valider les informations nécessaires à l'instruction de notre demande d'autorisation.

Nous sommes quand même encore à valider ce qui est nécessaire pour pouvoir faire une demande. On reste en France, mais ça avance quand même bien.

Le but, et le calendrier prévisionnel, est toujours le même c'est-à-dire : 1er janvier 2024 nous avons prévu de commencer le déploiement des traitements UV sur les usines d'Auribeau, de Pégomas et de Saint Jacques avec un début de déploiement sur le secteur de la Californie à Cannes dès que l'on aura l'autorisation donc début d'année ou j'espère 1er trimestre 2024 pour cette phase pilote. Pour une phase de déploiement sur l'ensemble du territoire du SICASIL concerné par l'application de la nouvelle délégation de service public (hors Mandelieu – La Napoule) avec une baisse progressive de la chloration entre le début de l'année 2025 jusqu'à fin 2026.

Toutes ces informations vous sont apportées afin d'obtenir votre approbation pour déposer le dossier de demande d'autorisation de traitement et de distribution d'eau destinée à la consommation humaine auprès de Monsieur le Préfet.

Mme CHELPI DEN HAMER - Où se fait ce type de technique ? Est-ce qu'il y a d'autres bassins de vie qui utilise ce type de technique et la deuxième question : est-ce qu'on a l'idée de la perception de la population sur ça ? Tout simplement.

M. SAUVAGE - Alors à Grenoble il y a eu des expérimentations. Je pense que nous serons le 1er territoire à l'avoir de manière

Mme ESTIMBRE - Ils l'ont fait à titre expérimental mais ne sont pas allés au-delà

M. SAUVAGE - Voilà pour l'instant une expérimentation a été faite mais ça n'a pas été industrialisé. Et du coup sur la perception de l'utilisateur : nous ne possédons aucune données scientifiques. J'ai un feeling par mon entourage qui me parle de l'eau et en général, les gens qui me parlent sont à peu près informés et comprennent la qualité de l'eau distribuée et comprennent pourquoi, comprennent que la situation géographique sur notre secteur est très différente des grandes villes traversées par des grands fleuves... enfin il peut y avoir des contextes complètement différents donc les gens comprennent que la qualité de l'eau est bonne parce que globalement on a de l'eau de source qui descend dans les robinets. Le chlore les gens comprennent moins et font souvent la remarque, je pense que ce sera un vrai atout.

Mme CHELPI DEN HAMER - Est-ce que l'on sait pourquoi Grenoble n'a pas continué ?

Mme ESTIMBRE - Tout simplement il y a eu un changement dans la municipalité. Ce sont les échanges entre l'ARS et leurs homologues là-bas. Les nouveaux élus n'avaient pas souhaité donner suite à cette expérimentation mais ils n'avaient pas effectivement fait de perceptions et enquêtes auprès des consommateurs, chose qui va être intégrée dans notre démarche pilote puisque l'on travaille en liens étroits avec ORGECO pour définir correctement l'information que

l'on va donner à tous les usagers de ce secteur et même désigner des goûteurs d'eau, on aura un retour de leurs parts qui sera soumis au Préfet pour la suite de cette démarche.

M. BAREGE - Ce que je voulais dire c'est que l'un des facteur limitant à la consommation de l'eau du robinet c'est le chlore, c'est le goût. Néanmoins, sur le plan strictement médical, il faut savoir que l'eau du robinet serait meilleure pour la santé que l'eau minérale parce qu'elle contient moins de minéraux et également elle contient plus de magnésium donc je vous le dis car dès lors que l'on va la « déchlorer » en quelque sorte l'un des facteur limitant la consommation va tomber et ça vaudra le coup de sensibiliser parce que derrière l'eau minérale il y a le plastique pour l'instant donc ça vaudra le coup franchement de sensibiliser l'utilisateur sur l'intérêt de consommer de l'eau du robinet, c'est simplement la remarque que je souhaitais faire.

M. SAUVAGE - Tout à fait, merci pour cette remarque parce que c'est quelque chose d'assez important, j'espère que nous observerons cet effet, c'est-à-dire que vraiment ce facteur limitant des personnes qui préfèrent porter des packs d'eau et du plastique vient principalement du goût et que du coup ça limitera ça.

La communication sera faite, c'est prévu, on a hésité pour tout vous dire pour la faire au moment de lancer le nouveau contrat, j'ai préféré qu'on attende un petit peu puisque sur la plus grande partie du périmètre le contrat rentrera en vigueur le 1er janvier prochain et que nous commencerons les pilotes et ça m'a semblé plus approprié de commencer à ce moment-là de manière un petit peu plus large sur l'eau sans chlore que de le faire un an avant en disant dans un an et demi peut-être que vous verrez ça.

Mais effectivement nous avons et nous ferons de la communication dans ce sens-là. Et puis nous n'avons pas l'accord de l'ARS non plus ! Ça a l'air d'aller dans le bon sens mais nous ne sommes pas à l'abri de ne pas pouvoir le faire. Voilà est-ce qu'il y a d'autres questions, demandes de précisions, remarques ? Donc je vous demande de m'autoriser à déposer ce dossier auprès de Monsieur le Préfet.

Est-ce qu'il y a des abstentions ? Des votes contre ?

Non et bien écoutez je vous remercie.

M. SAUVAGE – Nous avons avant de nous quitter prévu un petit point au-delà de 2022 un petit point d'actualité sur la sécheresse puisque vous êtes peut-être sollicité ?

Au mois de février ou mars lorsque nous avons parlé de la prochaine fête du Canal, nous avons décidé de ne pas la tenir cette année, il m'a semblé en mars/avril, lorsque toutes les ressources étaient au minimum qu'il y avait une grande incertitude sur la disponibilité de la ressource, qu'il ne serait pas approprié de fêter l'eau en septembre et de préférer également réallouer le budget qui était prévu à la fête du Canal à un certain nombre d'actions allant dans le sens de la préservation de la ressource et de la prévention de la sécheresse. Je salue d'ailleurs à ce propos Siloé Bacquelot et Valérie Aubert qui sont présentes et qui sont nos deux ambassadrices de l'eau formées par Méditerranée 2000 et qui à ce titre ont déjà commencé à visiter les gros consommateurs, à les sensibiliser, à essayer de comprendre où il y a des actions à mener, des accompagnements à faire. Cela fait partie des actions que nous avons entreprises cette année.

Présentation du diaporama

M. SAUVAGE – Je termine par vous rappeler les sollicitations que nous avons émises dans le cadre de l'appel à projet gestion de la ressource en eau du Conseil Départemental des Alpes-Maritimes :

Présentation tableau des subventions

M. SAUVAGE – Et nous avons validé le nom de la société dédiée pour le mode d'opération de notre contrat : le choix du nom et du logo a été long ! Un peu compliqué ! On avait quelque chose qui nous plaisait bien et on a eu un refus par rapport à la marque et par rapport au fait que le nom soit déjà utilisé dans des cadres qui étaient trop proches. Bref, des histoires légales qui nous ont fait changé de nom et qui nous ont obligé à faire appel à un cabinet spécialisé en graphisme et en marque et je vous avoue que je suis assez content du résultat donc voici la présentation du logo de la société dédiée :

Présentation et explication logo

M. SAUVAGE – Est-ce que quelqu'un a des remarques ou des questions ?

Dernier petit point, puisqu'aujourd'hui c'est le dernier conseil syndical de Mme la Directrice du Sicasil que certains d'entre vous connaissent depuis bien plus longtemps que moi, mais avec qui j'ai eu la chance de travailler depuis trois ans, qui m'a appris beaucoup de choses. Qui m'a transmis sa passion. Laurence est quelqu'un qui travaille avec passion sur son sujet.

Discours de Monsieur Sauvage, de Laurence ESTIMBRE et de Michel TANI.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h 00.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme



Jean-Michel SAUVAGE